



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°119 du 15 juin 2021

UNE

FEU VERT POUR LE FINANCEMENT DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN



Crédit photo : © Commission européenne

Au terme de négociations difficiles, les 27 États membres s'étaient accordés en juillet 2020 sur un plan de relance européen baptisé "Next Generation EU" et doté de 750 milliards d'euros dont 390 milliards d'euros de subventions. Le financement de ce plan restait suspendu jusqu'à présent à la ratification par tous les États membres de la nouvelle décision sur les ressources propres autorisant la Commission européenne à emprunter sur les marchés financiers. C'est désormais chose faite.

Le 27 mai 2021, les Parlements hongrois, roumain et autrichien ont ratifié la décision sur les ressources propres, clôturant ainsi le processus de ratification au niveau européen et ouvrant la possibilité de lancer un premier emprunt destiné à financer l'avance de 13% annoncée aux États membres pour 2021. Principal outil du Plan de relance, la [Facilité pour la reprise et la résilience](#) (FRR) permettra de mobiliser 672,5 milliards d'euros sous forme de subventions et de prêts pour soutenir les réformes et les investissements des États membres visant à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et à relancer l'économie européenne en accompagnant les transitions écologique et numérique. Les fonds de la FRR seront octroyés sur la base de plans nationaux de reprise et de résilience (PNRR). Au total l'Espagne et l'Italie seront les principaux bénéficiaires de la FRR et recevront près de 70 milliards d'euros chacun, devant la France qui devrait bénéficier d'une enveloppe de 40 milliards d'euros, contribuant à financer 40% de « [France Relance](#) ». Le Plan de relance européen permettra également de financer d'autres instruments tels que le dispositif de relance REACT-EU à hauteur de 47,5 milliards d'euros (dont 151 millions mobilisés en 2021 sur les programmes FEDER/FSE en Auvergne-Rhône-Alpes), ou encore une partie du [Fonds pour la transition juste](#) (FTJ) destiné à accompagner les conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie décarbonée et dont une enveloppe pourrait être dédiée à une partie des territoires de l'Isère et du Rhône pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Le remboursement des emprunts contractés pour financer le plan de relance devrait s'étaler entre 2028 et 2058 et bénéficier de [nouvelles ressources propres](#) qui doivent être mises en place d'ici là selon la [feuille de route](#) qui a fait l'objet d'un accord avec le Parlement européen en novembre 2020. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe sur le plastique non-recyclé, des propositions sont attendues prochainement concernant la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une révision du marché carbone (ETS) ou encore une taxe sur le numérique en vue de leur introduction d'ici 2023. Sont aussi attendues avant 2024 des propositions pour une taxe sur les transactions financières ou une nouvelle assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).

La Commission européenne s'apprête désormais à approuver les premiers plans de relance nationaux soumis par la plupart des États membres fin avril. Le plan de relance français pourrait faire partie des premiers plans approuvés par la Commission d'ici fin juin et soumis au Conseil qui disposera d'un mois pour les valider. Dans [une résolution adoptée le 10 juin](#), le Parlement européen appelle la Commission à exercer un examen vigilant et à ne pas céder à la pression du calendrier. Ils pointent notamment les risques de « greenwashing » des projets labellisés comme environnementaux et rappellent le principe d'innocuité environnementale (« do no significant harm ») qui doit s'appliquer à l'ensemble des financements octroyés dans le cadre du Plan de relance. Les Régions, par le biais notamment du Comité européen des Régions et de l'initiative de la Catalogne soutenue par Auvergne-Rhône-Alpes – Regions4EUrecovery-, alertent de leur côté sur l'importance de bien associer les autorités locales et régionales dans la mise en œuvre du plan de relance européen et à être vigilant à la bonne articulation avec les Fonds de cohésion pour éviter tout chevauchement dans l'appui aux projets.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

RETOUR SUR LE WEBINAIRE DE PROMOTION DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES AVEC L'ITALIE DU 3 JUIN



Crédit photo : © Agence AURAE

Cette journée était organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec Altios, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, la Chambre de commerce italienne pour la France à Lyon et la Team France Export Auvergne-Rhône-Alpes.

S'adressant particulièrement aux entreprises de la région souhaitant développer leur activité en Italie du Nord, et aux entreprises italiennes intéressées par la région, [ce webinaire](#) a réuni une centaine de participants. Après la plénière d'ouverture, introduite par le Vice-président de la Région délégué aux Partenariats internationaux, le Consul général d'Italie à Lyon et le Consul général de France à Milan, une table-ronde était dédiée à la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, enjeu stratégique pour la région. La matinée s'est poursuivie avec des témoignages d'entreprises implantées en Italie du Nord et en Auvergne-Rhône-Alpes et un atelier de cuisine en ligne « **True Italian Taste** » animé par le chef Toto' Li Vigni, membre des Toques blanches lyonnaises. L'après-midi a débuté avec deux ateliers sectoriels abordant de manière opérationnelle les opportunités d'investissement, d'une part, dans le

secteur *automotive* au Piémont, et, d'autre part, dans celui des technologies propres en Lombardie, avec des témoignages d'entreprises et des agences régionales de promotion de l'internationalisation des entreprises. Le dernier atelier « Accélérer la croissance de mon entreprise en Italie » s'adressait tout particulièrement aux entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec des informations et des témoignages sur les facteurs clés de succès et les opportunités de financement : aides régionales, dispositif VIE, programmes européens, accélérateur Italie de la Bpifrance, etc.

Pour recevoir les supports présentés lors du webinaire, vous pouvez contacter Julie Maridet : julie.maridet@auvergnerhonealpes.fr

DES NOUVELLES DU PROJET MEDTECH INTERREG EUROPE



Le showroom du CEA de Grenoble s'exporte en Hongrie !

Crédit photo : © Franck ARDITO/CEA

Le programme Interreg Europe facilite le partage d'expérience entre régions européennes afin d'améliorer les politiques publiques. Le projet Medtech4 Europe, dont la Région est chef de file, a ainsi pour objectif d'optimiser le soutien aux infrastructures de recherche et d'innovation au service des technologies médicales. Le showroom d'innovation technologique du CEA, qui a pour vocation de rendre concrets les résultats de la recherche auprès des industriels afin de favoriser l'innovation, a été présenté comme bonne pratique dans ce cadre et a suscité beaucoup d'intérêt de la part des partenaires. Il fait aujourd'hui l'objet d'une [action pilote](#) pour préparer le futur showroom de l'université de Pécs en Hongrie, destiné à promouvoir la recherche sur la santé.

RÉUNION DU RÉSEAU EUROPE LE 1^{ER} JUIN



Le réseau Europe régional qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes, s'est réuni en atelier de travail virtuel le 1^{er} juin afin d'évoquer les nouvelles actualités liées à la nouvelle programmation 2021-2027.

Crédit photo : © European Union, 2018

La Délégation de la Région à Bruxelles a informé du lancement officiel [des différents programmes](#) (Horizon Europe, LIFE, Europe Creative, Erasmus) et a présenté les dernières procédures liées à la mise en œuvre du plan de relance [Next Generation EU](#). Par la suite, l'[ANR](#) (Agence nationale de la Recherche) a décliné les deux instruments destinés à soutenir les chercheurs pour monter des projets européens à savoir le MRSEI (le montage de réseaux scientifiques européens internationaux et la création de réseaux de recherche) et le tremplin ERC (consolidation des candidatures pour l'espace européen de la recherche) qui augmentent considérablement les chances de succès des candidats.

Le ministère de la Recherche a par la suite dévoilé les changements autour [de la gouvernance des PCN](#) (Points de contact nationaux) pour le programme Horizon Europe : à noter que sur quinze candidatures de PCN en région, quatre ont été retenues au niveau national. Enfin, la réunion s'est conclue sur la mise en place de groupes thématiques à la suite d'une enquête interne au réseau réalisée au mois de mars.

ACTUALITÉS

ACCORD POLITIQUE SUR L'INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION



Crédit photo : © European Union, 2019

Le Parlement européen et le Conseil ont trouvé un accord concernant le nouvel instrument visant à soutenir les États candidats et les potentiels États candidats dans leur processus d'adhésion à l'UE.

Le 2 juin 2021, les colégislateurs ont conclu un [accord](#) à propos du nouvel instrument d'aide de préadhésion (« *Pre-Accession Assistance Instrument* » ou IPA III). Doté d'une enveloppe de 14 milliards d'euros, il entrera en vigueur rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2021 et couvrira la programmation 2021-2027. Pour rappel, l'IPA III constitue une aide financière et technique à destination des États candidats (Albanie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie) et des potentiels États candidats (Bosnie-Herzégovine et Kosovo). L'enveloppe met l'accent sur la réalisation des [critères](#) adoptés par le Conseil européen de Copenhague en 1993 : respect de l'État de droit et des droits fondamentaux ; gouvernance économique ; réforme de l'administration publique et des institutions démocratiques.

Contrairement aux instruments des précédentes programmations, l'enveloppe fera l'objet d'une division thématique et non géographique, afin de rediriger l'aide vers les États les plus volontaires. Dans une logique de complémentarité, les États bénéficiaires de l'IPA III seront également éligibles à deux composantes du nouveau programme sur la coopération internationale [NDICI](#) : le pilier de réaction rapide, doté d'une enveloppe de 3,1 milliards d'euros et destiné aux besoins immédiats de l'UE en matière de développement ; et la garantie pour l'action extérieure, qui permettra de soutenir jusqu'à 53 milliards d'euros d'investissements sur la prochaine programmation. L'accord politique doit désormais faire l'objet d'une validation juridique, avant son adoption formelle prévue pour l'automne.



VERS UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE EUROPÉENNE



Crédit photo : © EC

La Commission européenne a proposé le 3 juin dernier un cadre pour un portefeuille d'identification numérique sécurisé pour tous les citoyens, résidents et entreprises.

[Selon la proposition de la Commission](#), ce portefeuille fera le lien entre identité numérique nationale et autres attributs personnels (permis de conduire, diplômes, ...). Il simplifiera les démarches car il proposera aux citoyens un stockage en ligne de tous les documents d'identité en leur possession ainsi que leur reconnaissance dans tous les États membres. Il permettra aussi bien aux citoyens qu'aux entreprises de s'identifier facilement par exemple à partir d'un smartphone, de partager des documents électroniques et d'avoir accès à des services en ligne très variés. Il sera protégé par un accès sécurisé. L'utilisation du portefeuille et de son étendue sera laissée à l'appréciation de son utilisateur et ne sera pas obligatoire. En revanche tous les États membres devront proposer ce service à leurs citoyens, alors qu'actuellement seuls 14 États membres disposent d'un système d'identification électronique.

Parallèlement aux négociations entre le Parlement européen et le Conseil sur la [proposition de règlement](#) instituant un cadre pour une identité numérique européenne, la Commission va donc collaborer avec les États membres sur la mise en œuvre technique de cette initiative afin que le portefeuille d'identification électronique puisse être lancé dès que les travaux législatifs auront abouti.

CONSULTATION EUROPÉENNE SUR LA RECONNAISSANCE DES IG NON AGRICOLES



Crédit photo : © Rhônapi

Contrairement aux produits agricoles et alimentaires qui peuvent bénéficier au sein de l'UE d'une valorisation et protection via le système d'indications géographiques (IG) des AOP et IGP, les produits industriels et artisanaux ne font l'objet d'aucune reconnaissance ou protection de ce type à l'échelle européenne. La réflexion entamée sur le sujet il y a quelques années pourrait finalement déboucher d'ici la fin de l'année sur une proposition législative.

C'est en tout cas ce que prévoit la [feuille de route](#) publiée par la Commission européenne fin 2020. En 2014, la Commission avait publié un [livre vert sur une possible extension de la protection des IG aux produits non agricoles](#) et le Parlement européen s'était emparé du sujet en adoptant en octobre 2015 une [résolution](#) demandant la présentation d'une proposition législative pour mettre en place un système européen unique de protection des indications géographiques pour les produits non agricoles.

En l'absence de réglementation européenne, certains États ont mis en place des systèmes de protection sui generis comme la France qui dispose depuis 2014 d'un [système d'indication géographique protégeant les produits industriels et artisanaux \(IGIA\)](#) délivrée par l'institut national de la propriété industrielle (INPI). [12 produits industriels et artisanaux français ont déjà obtenu une IGIA](#) dont les « pierres marbrières de Rhône-Alpes » (voir illustration de l'article), mais de nombreux [produits régionaux](#) pourraient être concernés. Cependant, les IG françaises concernées ne sont protégées que sur le territoire national alors que les entreprises ont des marchés en Europe et à l'international. L'objectif d'une reconnaissance à l'échelle européenne serait donc de protéger et valoriser les savoir-faire européens sur le marché intérieur mais également dans le cadre des accords de l'UE avec les pays tiers. Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé une [consultation publique sur les IG non agricoles ouverte jusqu'au 22 juillet](#).

À noter également qu'un [rapport d'initiative](#) est en cours d'élaboration au [Comité des régions](#) qui doit être discuté en commission ECON (politique économique) le 24 juin avant d'être adopté en plénière en octobre.

JOURNÉES D'INFORMATION HORIZON EUROPE



Crédit photo : © EC

La Commission européenne a annoncé la première édition des journées d'information Horizon Europe, qui se dérouleront en ligne du 28 juin au 9 juillet 2021.

Cet événement de 10 jours donnera l'occasion aux candidats et porteurs de projets potentiels dans le cadre des premiers appels du programme [Horizon Europe](#), et aux autres parties prenantes de la recherche et de l'innovation de l'UE, de recevoir des informations et de poser des questions sur les nouveautés, les principaux instruments de financement et les processus d'Horizon Europe. Les journées d'information Horizon Europe aborderont 9 thèmes, chacun proposant un programme de discussions exclusives et de sessions pratiques, dédiées à un cluster différent ou à une partie du nouveau programme. Les 9 thèmes seront abordés selon [le calendrier](#) suivant :

- 28 juin - Infrastructures
- 29 et 30 juin - Numérique, industrie et espace (cluster 4)
- 30 juin - Sécurité civile pour la société (cluster 3)
- 1er juillet - Culture, créativité et société inclusive (cluster 2)
- 1 juillet - Les actions Marie Skłodowska-Curie : quelles sont les nouveautés d'Horizon Europe ?
- 2 juillet - Santé (cluster 1)
- 5 & 6 juillet - Climat, énergie et mobilité (cluster 5)
- 7 & 8 juillet - Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement (cluster 6)
- 9 juillet - Espace européen de la recherche (EER) et élargissement.

Les journées d'information d'Horizon Europe seront ouvertes à la participation sans inscription préalable.

Pour plus d'informations et de détails pratiques, [visitez le site web](#) de l'événement.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel ?

Les premiers appels à propositions du programme Europe créative 2021-2027 ont été publiés. Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

CONCOURS PHOTO 2021 DE L'AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT

Participez au concours photo organisé par l'Agence européenne de l'environnement en envoyant vos meilleures photos avant le 1^{er} août.

Pour l'édition de cette année, il s'agira de capturer une illustration du changement climatique dans nos vies. Un prix de 1 000 euros sera attribué à chaque lauréat des 4 catégories en compétition (impact sur la nature, impact sur la société, solutions proposées par la société, et solutions mises en œuvre par des actions individuelles) et 500 euros seront offerts pour le Prix du Public et Prix de la Jeunesse (photos soumises par les jeunes de 18 à 24 ans). Les photos devront être accompagnées d'un court texte. Pour tout savoir sur le concours, c'est [ici](#).

LE CESE LANCE LE PRIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE 2021, CONSACRÉ AU CLIMAT

Cinq projets en faveur du climat seront récompensés en 2021, pourvu qu'ils mettent en évidence une contribution de la société civile à la neutralité climatique. Vous avez jusqu'au 30 juin pour participer !

Le prix de la société civile du [Comité économique et social européen](#) est ouvert aux organisations de la société civile enregistrées officiellement dans l'Union européenne. Pour cette douzième édition consacrée au changement climatique, 50 000 euros seront répartis entre 5 lauréats pour des projets « efficaces, innovants et créatifs » déjà mis en œuvre ou toujours en cours à la date de clôture des candidatures. Il s'agit de promouvoir par exemple un changement des normes et/ou des comportements en faveur de la transition ou toute action de nature à conduire vers des économies

locales plus vertes (promotion de la participation de citoyens au débat sur le climat, projets stimulant des modes de vie respectueux de l'environnement, sensibilisation des consommateurs aux questions climatiques et/ou environnementales, promotion de la justice climatique, incitation à la mobilisation des jeunes etc ...). Toutes les informations sont disponibles [ici](#).

DICO DE L'EUROPE



ECO-SCHEMES

Au cœur des discussions sur « l'architecture verte » et les règles d'attribution des aides de la prochaine politique agricole commune (PAC) de l'Union pour 2023-2027, les « eco-schemes » ou « eco-régimes » sont un nouvel outil visant à rendre la PAC plus écologique.

Ils désignent des dispositifs que les États devront mettre en place et qui permettront de réserver une partie des aides directes du premier pilier pour rétribuer les agriculteurs qui mettent en œuvre sur une base volontaire des pratiques plus exigeantes que ce qu'impose la réglementation européenne en matière d'impact environnemental. Afin d'alimenter la réflexion et d'aider les États membres à élaborer leurs Plans Stratégiques nationaux pour la PAC, la Commission européenne a publié le 14 janvier 2021 [une liste de pratiques qui pourraient être éligibles au titre des nouveaux eco-schemes](#), parmi lesquelles on retrouve différentes pratiques agro-écologiques visant à préserver les sols, la biodiversité et la ressource en eau et limiter l'utilisation d'intrants chimiques, y compris via un soutien à l'agriculture biologique. Les Etats et le Parlement européen doivent encore se mettre d'accord sur le niveau d'ambition environnementale et la part des fonds minimale (20%, 25% ?) qui devra être consacrée à ces *eco-schemes*.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)